



**COMPTE-RENDU**  
**Séance du 28 avril 2015**

Membres présents : tous les membres en exercice

Excusés : Messieurs Hervé JOBARD qui a donné pouvoir à Yvon BOUDEAU et Patrice ROUSSELOT qui a donné pouvoir à Alain CHENOIR

Monsieur Yvon BOUDEAU a été nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2015 a été adopté à l'unanimité

**Présentation de la redevance incitative**

Mr Hervé ROBINEAU, vice-président de la Communauté de Communes et président de Trivalis, et Mr Luc COSSARD, responsable du service environnement de la Communauté de Communes, ont présenté la mise en place de la redevance incitative à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

La redevance incitative permettra d'avoir un système de facturation plus juste et équitable que la taxe d'ordures ménagères (TOM) actuellement en vigueur. Celle-ci est basée sur la valeur locative de la maison et non sur la production des déchets comme le sera la redevance incitative. L'application de la TOM engendre des écarts importants entre les communes et entre les foyers produisant la même quantité de déchets. La redevance incitative permettra une facturation en fonction de l'utilisation du service et sera basée sur le nombre de dépôts et non pas sur le poids des déchets.

La facture comprendra :

- Une part abonnement fixe pour l'utilisation du service
- Un nombre forfaitaire de passage en fonction du nombre de personnes au foyer
- Une part variable en fonction du nombre de dépôts supplémentaires réalisés

**1 – Compte-rendu de la réunion finances du 9 avril dernier avec Mr SCHMITT**

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement augmentent tous les ans mais restent tout de même inférieures aux dépenses et recettes de fonctionnement par habitant comparées aux communes de même strate.
- La Dotation Globale d'Équipement, versée par l'État, va diminuer de 56 000 € entre 2014 et 2017
- Une hausse de 2% de la fiscalité a été votée au conseil municipal du 31 mars dernier afin de pallier aux baisses de dotation et maintenir un niveau de recettes minimum sans faire supporter plus que supportable la charge au contribuable (les communes aux alentours ont appliqué des hausses de 5 à 8%)
- Il existe actuellement une exonération de taxe foncière pour les logements neufs, pendant 2 ans. Cela représente une perte d'environ 5 000 €/an. La suppression de cette exonération est vraisemblable.
- La mise en place de facturation des travaux en régie permettra de valoriser le temps de travail effectué par les services techniques
- La mise en place d'un programme d'économie est nécessaire : chaque commission devra veiller à restreindre son budget.

- Une vente de bâtiments communaux (atelier relais, maison des Brosses) permettra de financer des investissements sans avoir à recourir à l'emprunt. Une réflexion va être menée pour une vente éventuelle de l'ancienne mairie.

Alain CHENOIR fait remarquer qu'il faut mener une réflexion en "cascade" puisque la vente de bâtiments va entraîner la nécessité de reloger les associations ou services qui les utilisent (ex : la bibliothèque en cas de vente de l'ancienne mairie...) > c'est effectivement comme cela qu'il faudra raisonner et une réflexion de l'ensemble des élus va être nécessaire afin de déterminer les priorités.

Manuella PARAUD demande quel est le taux d'endettement par habitant > environ 600 €

## **2 – Contraction d'un emprunt auprès du Crédit Agricole**

Par délibération en date du 17.03.15, le conseil avait décidé de procéder au remboursement anticipé d'un emprunt auprès du CMO en contractant un nouveau prêt au Crédit Agricole. La banque ayant finalement fait savoir qu'elle ne procédait plus au refinancement des prêts contractés auprès des organismes concurrents, la délibération du 17.03.15 est annulée.

## **3 – Achat d'un véhicule pour les services techniques**

Les services techniques comptent 2 véhicules pour 3 agents ce qui engendre des difficultés d'organisation. Une CLIO société de 2003 va être achetée pour un coût de 1 300 €. Elle servira pour les petits trajets et à transporter du petit matériel

## **4 – Restaurant scolaire – lancement des études et Fonds de concours**

Une dotation de l'Etat a été accordée à hauteur de 40% des dépenses HT pour un montant maximum de 316 000 €. Le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement de la Vendée (CAUE) va être sollicité afin d'établir le cahier des charges pour le choix de l'architecte. Vote à bulletins secrets – 19 votants – 16 OUI – 3 BLANC

Un fonds de concours va être demandé auprès de la Communauté de Communes afin d'aider au financement de ce projet. Adopté à l'unanimité par un vote à mains levées

## **5 – Lotissement les Musiciens – desserte en gaz**

Une convention va être signée avec GrDF afin de desservir le lotissement en gaz naturel et moyennant une participation communale de 20 052 € HT (adopté à l'unanimité par un vote à mains levées)

## **6 – Lotissement Les Musiciens – Devis Vendée Eau**

Une convention va être signée avec Vendée Eau pour l'alimentation en eau potable du lotissement moyennant une participation communale de 18 035.55 € HT (adopté à l'unanimité par un vote à mains levées)

## **7 – Autorisation d'urbanisme**

Les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, CU...) sont actuellement délivrées au nom de l'Etat. Suite à la création d'un service commun d'instruction du droit des sols à la Communauté de Communes à compter du 1<sup>er</sup> juin prochain, les autorisations devront alors être délivrées au nom de la commune.

Par conséquent, la délibération décidant que les autorisations sont délivrées au nom de l'Etat est annulée. A compter du 1<sup>er</sup> juin, elles le seront au nom de la commune.

(adopté à l'unanimité par un vote à mains levées)

## **8 – Assainissement la Guierche/la Brossière – Remboursement des frais par la commune de St André**

Dans le cadre de la publication dans les journaux, du marché de travaux pour l'assainissement à la Guierche/la Brossière, la commune a réglé la totalité des frais d'insertion, soit 1 155.70 € TTC

Le marché concernant également la commune de St André, celle-ci va rembourser 50% de ces frais soit 577.85 € TTC

Dans la convention de partenariat conclue entre les communes de Vendrennes et de St André Goule d'Oie il est stipulé que les coûts d'investissement relatifs à la station d'épuration seront supportés à hauteur de 1/3 pour la commune de Vendrennes et de 2/3 pour la commune de St André. Vendrennes ayant réglé la 1<sup>ère</sup> facture des honoraires du maître d'œuvre soit 3 467.25 € TTC, St André va en rembourser les 2/3, soit 2 311.50 € TTC

(adopté à l'unanimité par un vote à mains levées)

## **9 – Vente de l'atelier relais à l'entreprise BETARD**

L'entreprise BETARD peinture est locataire de l'atelier relais depuis 2005. L'entreprise souhaitant acquérir le bâtiment, le prix de vente est fixé à 90 000 € HT. Vote à bulletins secrets – 19 votants – 19 OUI)

## **10 – Vente de la maison des Brosses**

La société ARTLASER, future locataire d'une partie de la maison des Brosses, souhaite faire l'acquisition de l'intégralité de la maison tout en y conservant une activité professionnelle. Une offre d'achat au prix de 110 000 € va lui être faite. (vote à bulletins secrets – 19 votants – 18 OUI – 1 BLANC)

Un problème d'eau stagnante sur le chemin devra être résolu.

## **11 – Indemnité gardiennage église**

Une indemnité peut être allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales. Pour 2015, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage est fixé à 119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Par conséquent, la somme de 110 € va être versée à la paroisse St Jean lès Paillé.

## **12 – Personnel communal – Création de poste**

Un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe est créé à compter de décembre 2015 afin de faire bénéficier un agent d'un avancement de grade. (adopté à l'unanimité par un vote à mains levées)

## **13 – Décisions modificatives**

Les modifications nécessaires à l'exécution du budget ont été acceptées.

## **14 – Modification des statuts de la Communauté de Communes**

Dans le prolongement de la compétence "promotion de la lecture" effective depuis janvier 2005 et complétée en mars 2013 par la mise en réseau des collections et de la gestion informatisée des bibliothèques, les statuts de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers sont modifiés afin d'y intégrer la compétence "gestion des bibliothèques et médiathèques" à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, le terme "médiathèques" étant ajouté pour permettre éventuellement l'acquisition et le prêt de documents numériques et audiovisuels

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Commission d'étude avec le CAUE**

Afin de mener en réflexion sur les aménagements possibles des bâtiments communaux, un travail va être mené en partenariat avec le CAUE. L'ensemble des élus sera associé à cette réflexion.

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Le SCOT est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle des 8 cantons du nord-est de la Vendée, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé.

La loi Grenelle II renforce les objectifs des SCOT : les PLU doivent ainsi contribuer à réduire la consommation d'espace, préserver les espaces affectés aux activités agricoles ou forestières, équilibrer la répartition territoriale des commerces et services....

Il faudra donc réduire la surface des terrains constructibles dans les lotissements.

### MARCHÉS HT SIGNÉS DEPUIS LE 01.04.2015

| Date     | Fournisseurs                 | Objet de la commande                                      | Montant HT         |
|----------|------------------------------|---|--------------------|
| 09.04.15 | Atlantique Access            | Coussins berlinois + panneaux                             | 1 050.54 €         |
| 21.04.15 | Lacroix Signalisation        | Panneaux divers   | 300.13 €           |
| 27.04.15 | MG solutions                 | Contrat location standard mairie                          | 189.00 €/trimestre |
| 27.04.15 | Atlantique Propreté Services | Nettoyage façades ancien atelier municipal et foyer rural | 2 405 € HT         |

### TOUR DE TABLE

Marie BELAUD : Que faire du matériel et mobilier du centre de santé ? > à étudier. En cas de vente de mobilier, une liste pourrait être établie et la détermination du prix pourrait être laissée à l'appréciation de l'acquéreur. Le prix serait ensuite validé ou non par le conseil.

Y a-t-il eu des demandes pour le terrain du lotissement du Bignon remis en vente ? > pas pour le moment

Christian MAZO : Un agent technique a eu un accident de service. Il est actuellement en arrêt jusqu'au 4 mai. Nous allons devoir prioriser le travail des services techniques sur les tâches indispensables

Didier CHAUVET : Le fauchage des accotements peut encore attendre courant mai pour être réalisé

Béatrice SIAUDEAU : Le club des jeunes organise un lavage de voitures le 20 juin. La commune mettra gracieusement à disposition un point d'eau (ex : le Benet si la boulangerie accorde l'utilisation du parking). L'accord est donné pour l'installation d'un stand mais la vente d'alcool est interdite

Un registre va être mis en place pour l'utilisation de la clé du local du foyer des jeunes. La personne qui prendra la clé, devra signer le registre et elle sera responsable de la clé, jusqu'à son retour.

En cas de dégradation dans le local (ex : carreau cassé) le responsable devra prendre en charge le coût des réparations

Le foyer des jeunes a reçu un rappel de 400 € pour le paiement de droits d'auteurs. Une demande de dérogation a été envoyée car ce rappel concerne les séances de variétés qui n'existent plus

Maryse TOURNIER : Ce week-end a lieu le festival gastronomique Jum régal organisé par le Comité de Jumelage.

Christian, responsable de la Commission Communication, a rencontré 4 jeunes élus du conseil municipal des enfants afin de faire un point sur la publication dans les prochains "lien communal" des interviews que chacun a réalisées. Les rencontres avec les autres élus auront lieu prochainement.

Chrystelle ARNAUD : Marché de producteurs aura lieu le 6 juin prochain. 6 producteurs sont inscrits. Il serait bien de trouver un producteur de miel... Une réunion aura lieu le 11/05 avec des représentants de la Communauté de Communes pour l'organisation du marché

Muriel DAVID : problème de distribution du bulletin dans les logements au-dessus des commerces place Jean Yole : les boîtes aux lettres sont dans le hall qui n'est accessible qu'avec un code... > voir avec Vendée Logement pour une solution

Manuella PARAUD : le Tennis de Table organise une randonnée pédestre le 14/06 prochain. Le circuit emprunte un chemin communal vers le Petit Moulin. Serait-il possible de l'entretenir afin de faciliter le passage ? > Didier s'en charge

Quelle est la date de remise des articles pour le prochain bulletin ? > 15 mai

Vendrennes le 4 mai 2015

Le Secrétaire de séance  
Yvon BOUDEAU

Le Maire  
Claude ROUSSEAU